



Charte compétitions 17e Édition du Festival Écrans Mixtes

1. Dates

La 17e édition du Festival Écrans Mixtes - le festival de cinéma queer de Lyon et de la Métropole, se déroulera à Lyon et sa métropole, France, **du mercredi 3 mars au jeudi 11 mars 2027.**

2. Objectifs et moyens

Le Festival Écrans Mixtes valorise depuis 17 ans les cinématographies LGBTQIA+, et féministes et contribue à leur découverte et leur diffusion, auprès du public et des professionnel·les français·es et internationaux.

3. Compétition

La Sélection aux compétitions de longs et de courts métrages de la 16e édition du Festival Écrans Mixtes sont constituées respectivement de 8 longs métrages et de 25 courts métrages. Cette sélection sera faite par le soin et selon le jugement sans appel du Comité de sélection du Festival Écrans Mixtes, qui se réserve le droit d'admettre uniquement les films possédant les caractéristiques demandées. (Voir ci-dessous article 5.) L'organisation du Festival Écrans Mixtes décidera du calendrier de toutes les projections.

- Compétition courts et longs métrages :

Les films de la sélection à la compétition courts et longs métrages seront obligatoirement soumis au Comité de sélection avec sous-titres français ou anglais.

Les droits des films de la sélection à la compétition seront mis à la disposition du Festival gracieusement (visionnement et droits de diffusion en salle si admission).

4. Jury et prix

- Compétition longs métrages :

L'organisation du Festival Écrans Mixtes désignera un jury officiel composé de personnalités internationales réputées dans le domaine du cinéma et des arts qui décernera le Grand Prix Écrans Mixtes - Mastercard, le Prix du jury et le Prix d'interprétation (non genré).

Le Grand Prix Écrans Mixtes - Mastercard est doté d'une récompense de 10 000 € qui sera attribuée comme suit : 5 000 € au réalisateur·ices et 5 000 € à la société prenant en charge la distribution du film en salles en France dans les douze mois suivant l'attribution du prix.

D'autres prix sont également décernés :

Prix du Public - MAIF - Dotation 1 000 €
Prix Jeunes Pass Culture

- Compétition courts métrages :

L'organisation du Festival Écrans Mixtes désignera un jury officiel composé de personnalités internationales réputées dans le domaine du cinéma et des arts. qui décernera le Grand prix Écrans Mixtes du court métrage - Dotation 1 000 €

D'autres prix sont également décernés :

Prix du Public
Prix Jeunes Pass Culture

Les ayants droit d'un film récompensé s'engagent à faire figurer au générique de ce film lors de sa diffusion et sur tout matériel publicitaire et promotionnel, le libellé complet du ou des prix obtenus et le (ou les) logotype(s) correspondant(s) ainsi que le logotype du Festival Écrans Mixtes.

5. Conditions à la soumission

Les œuvres réalisés depuis le 1er janvier 2026, et présentant les caractéristiques suivantes :

- dont le sujet et le traitement contribuent à enrichir les représentations cinématographiques LGBTQIA+ et féministes.

- n'ayant fait l'objet en France d'aucune distribution commerciale, ou édition vidéo.

- Formats de projection acceptés : ProRes, DCP
- Tout film doit être fourni avec ses sous-titres anglais

6. Modalités d'inscription

L'inscription à la pré-sélection se fait exclusivement en ligne sur la plateforme FilmFreeway du Festival - <https://filmfreeway.com/EcransMixtesFestival>

La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2026.

7. Films admis en compétition

Les représentant-es des films admis en compétition devront faire parvenir au plus tard le 6 janvier 2027.

- La fiche artistique complète du film
 - La fiche technique complète du film
 - 1 photo de la/du réalisateur·ice (Photo numérique : taille minimum 6 x 8 cm / 750x1000 px, 300 dpi, format .jpg)
 - 1 photo du film (Photo numérique : taille minimum 12 x 8 cm / 1500x1000 px, 300 dpi, format .jpg)
 - Sujet du film ou synopsis : 600 caractères maximum
 - Note biographique et ou filmographie : 600 caractères maximum
 - Film annonce ou extraits
 - Et tout autre matériel de promotions physique (affiches, goodies etc.)
 - Fichier de sous-titres anglais
-
- Supports de projection
-
- La copie de projection DCP en version originale clean
 - En cas d'absence de DCP, fichier numérique (ProRes) de la version définitive du film
 - Fichiers de sous-titres français et anglais
 - La liste des dialogues originaux avec traduction française ou anglaise accompagnée du time code

Les supports de projection acceptés sont les suivants :

- DCP
- Fichier ProRes

Dans le cas d'un DCP crypté, un jeu de KDMs valide sur toute la durée du Festival devra être envoyé pour l'ensemble des serveurs aux adresses suivantes :
inscription@ecrans-mixtes.org

Pour tout film reçu après les dates indiquées, l'organisation ne peut se porter garante des conditions de sa programmation durant le Festival et le cas échéant se réserve le droit de le retirer purement et simplement de la compétition.

8. Expédition des copies

Avant toute expédition depuis l'étranger :

Contactez impérativement le Bureau du Festival afin de déterminer le moyen d'expédition le plus approprié :

inscription@ecrans-mixtes.org

1) Les frais de transport sont à la charge des participant·es. Les frais de douane en France, à l'arrivée comme au départ, sont à la charge du Festival. Les frais de douane et de transit dans les pays d'expédition ou hors du territoire français sont à la charge des participant·es.

2) Si, afin de faciliter et d'accélérer l'importation temporaire du matériel en France, les frais occasionnés sont réglés par le Festival, le participant s'engage à rembourser ces frais au Festival sur simple présentation des justificatifs.

3) Le matériel devra être envoyé dans un contenant approprié avec les indications suivantes : titre du film, format du film, couleur ou noir et blanc, version orig. parlant français ou sous-titres français et anglais, nom et adresse du/la participant·e, durée du film.

4) Toute expédition de matériel devra être signalée à l'organisation du Festival par e-mail (adresse ci-dessus), être sécurisée et le numéro de suivi communiqué au Festival. Seront précisés clairement : nom de l'expéditeur·ice, date d'expédition, mode d'expédition, nature du matériel.

5) Dans le cas d'un envoi dématérialisé (FTP, hébergeur de fichiers en ligne...) merci de rentrer en contact avec l'organisation du Festival.

6) La restitution des films sélectionnés aura lieu au plus tard dans les trente jours suivant la date de clôture du Festival.

9. Assurances

Les frais de magasinage et d'assurance en France seront à la charge du Festival Écrans Mixtes. La responsabilité du Festival relatif aux films qui lui sont confiés, sera engagée au moment de la livraison des films par les transporteurs et prendra fin au moment de la remise des mêmes films aux transporteurs pour leur réexpédition.

10. Dommages

En cas de détérioration ou perte du matériel pendant la période entre la réception et la réexpédition des films, la responsabilité du Festival Écrans Mixtes n'est engagée que pour le remboursement des frais de tirage d'une copie neuve calculés sur la base des prix nets suivant les tarifs des différents pays. Toute réclamation du prêteur de la copie devra parvenir au Festival au plus tard 15 jours après qu'il en ait repris possession. De son côté, le Festival Écrans Mixtes pourra opposer à cette réclamation l'éventuelle vétusté de la copie qui lui a été

confiée, à condition que, dès sa réception, il ait signalé par lettre ou courriel toute possible détérioration constatée sur la copie.

11. Généralités

Le présent règlement est rédigé en français. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, la version française fera foi. L'organisation du festival se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement. L'organisation du Festival pourra notamment, pour des motifs présentant un caractère de gravité dont l'importance sera souverainement appréciée par elle, annuler, retarder, écourter, interrompre le déroulement de la manifestation, sans recours possible. Les demandes d'admission à la sélection officielle du Festival Écrans Mixtes impliquent l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.